



Réclamation de charges sur des travaux votés avant l'acquisition

Par **beatrice**, le **15/04/2008** à **14:49**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en Avril 2006. Nous sommes 14 propriétaires dont 3 possédant des commerces situés au rez-de-chaussée de l'immeuble. Ces derniers ne paient les charges communes de la cage d'escalier.

Des travaux de réfection de la cage d'escalier ont été votés courant 2005, et entièrement réglés par l'ancienne propriétaire en fonction de ce que le syndic lui réclamait.

Aujourd'hui, avec le 1er appel de fonds de mes charges trimestriels, le syndic me réclame en plus la somme de 222Euros, sans explication. Je l'ai donc appelé, et il m'on appris que cette somme correspondait à une erreur de calcul lors du partage de la somme totale des travaux de la cage d'escalier. En effet, les propriétaires des commerces ont aussi payé les travaux en 2005.

Cette somme a donc été répartagée entre les 11 propriétaires restant.

Le syndic a-t-il le droit de me réclamer cet argent maintenant?

Si oui est-ce à moi de régler ou à l'ancienne propriétaire?

A-t-il le droit de réclamer de l'argent sans aucune explication?

En vous remerciant d'avance pour votre aide